ELABORATION DU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Août 2025

Saint Bonnet Attitude

Par délibération en date du 19 février et du 31 mai 2024 :

le conseil municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal.

Étapes de la procédure déjà effectuées

Diagnostic territorial : état des lieux du territoire qui recense ses caractéristiques et ses enjeux. Il a fait l'objet :

- d'**échanges avec les acteurs économiques** en juillet 2024
- d'une **première réunion publique** en novembre 2024

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : définition des grandes orientations du territoire pour les 10-12 ans à venir.

Il a fait l'objet d'une **deuxième réunion publique** en mars 2025

Ce feuillet vise à présenter

→ les **principaux chiffres et constats du diagnostic** (p.2-3)

→ le **PADD** (p.4-5)

→ la **suite de la procédure** (p.6)

Chiffres clés et constats du diagnostic

DÉMOGRAPHIE ET HABITAT

Un parc de logements caractérisé par :

- **189 logements**, dont la moitié de résidences principales et plus de 35% de logements secondaires
- une majorité de **maisons** (71,5%)
- un taux importants de **propriétaires** (70,5%)
- **des grands logements** (65,2% de T4 et plus)
- un faible **taux de vacance** (4%)
- **4,6 hectares d'espaces naturels agricoles et forestiers consommés** entre 2011 et 2024

Un marché de la location sous tension, principalement au bénéfice des saisonniers. Des difficultés pour les jeunes ménages à se loger.

Une population **stable** (275 habitants)

Une population marquée par les **classes actives**

Une **jeunesse** bien représentée

Un **vieillissement de la population** qui s'amorce

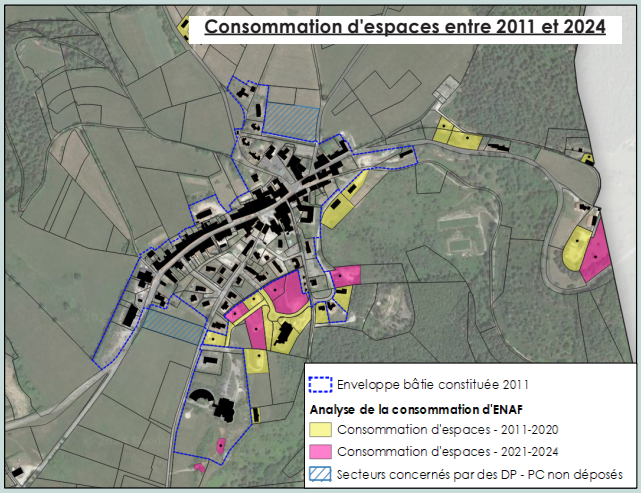

ÉCONOMIE ET ATTRACTIVITÉ

Une commune génératrice d'emplois caractérisée par :

- **158 emplois** en 2020 (hausse de 36% par rapport à 2009). Les établissement Marcon constituent le plus gros employeur de la commune
- une **majorité d'actifs** de Saint-Bonnet qui travaillent dans la commune
- un indice de **concentration d'emplois élevés** pour une commune rurale
- une prédominance du **tourisme** : spa, tourisme de nature, évenements culturels et gastronomie (ex : Foire aux champignons)
- une **offre commerciale importante** dans le centre-bourg, participant à son attractivité
- 2 exploitations agricoles et près de **285 ha d'espaces agricoles** recensés
- des **équipements publics scolaires** : crèche et école privée

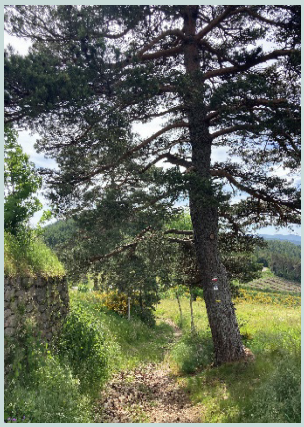

MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS

Un territoire caractérisé par :

- **4 routes départementales :** RD105, RD9, RD18 et RD44
- son point de passage entre la **vallée du Rhône (Ardèche) et les plateaux du Velay/Vivarais (Haute-Loire)**
- une forte représentation de la **marche** dans les déplacements domicile-travail (27%)
- la traversée d'un des 43 itinéraires du schéma départemental des cycles
- **200 places de stationnement** dans le village mais des problèmes de voitures "ventouses"
- 3 itinéraires de VTT et 3 Grandes Randonnées
- des **aménagements pour les déplacements doux dans le centre-bourg** mais un besoin de sécurisation de certains cheminements

PAYSAGE, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

- Commune située au coeur des **forêts de sapins du plateau des Boutières,**
- Commune implantée en ligne de crête qui marque la **limite avec le versant ardèchois**
- Commune située sur la ligne de partage des eaux **entre les bassins versants de la Loire et du Rhône**
- Topographie, espaces ouverts de prairies et espaces boisés fermés offrent de **superbes panoramas**
- Absence de monuments historiques mais présence de plusieurs éléments participant à **l'identité communale** (croix, arbres ponctuels...)

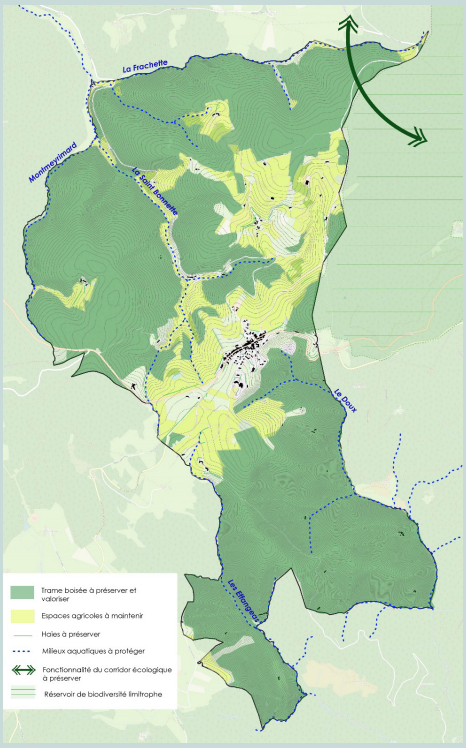

Les 3 grands axes du PADD de Saint-Bonnet-le-Froid

Le projet communal est traduit au sein d'une pièce spécifique du PLU appelée **«PADD» : Projet d'Aménagement et de Développement Durables**.

Pièce obligatoire du PLU, le PADD constitue la clé de voûte du document d'urbanisme. **Il fixe les grandes orientations en matière d'aménagement pour les 10 à 12 prochaines années.** Il fait le lien entre le diagnostic (traduction des constats et enjeux) et les pièces graphiques et réglementaires : c'est sur la base des orientations définies dans le PADD que les règles d'urbanisme vont être établies.

Le PADD de Saint-Bonnet-le-Froid s'articule autour de 3 grands axes et 10 orientations :

AXE 1 Promouvoir un développement garant de la qualité de vie et du bien-vivre local

- **Permettre un développement démographique raisonné** en adéquation avec l'identité communale
- **Diversifier le parc de logements** afin d'assurer un parcours résidentiel complet sur la commune
- **Conforter l'enveloppe bâtie** du centre-bourg
- **Encourager les mobilités douces** quotidiennes

AXE 2 Valoriser et conforter le dynamisme économique et touristique local

- **Maintenir les commerces** et les services de proximité
- **Maintenir et diversifier la vocation touristique** de la commune
- **Préserver et valoriser l'économie agricole** et forestière

AXE 3 Valoriser les caractéristiques environnementales et promouvoir un développement adapté au changement climatique

- **Valoriser le patrimoine et le paysage**
- **Préserver les richesses écologiques**
- **Gérer durablement les ressources** et maitriser les énergies

La carte de synthèse du PADD

Axe 1 : Promouvoir un développement garant de la qualité de vie et du bien-vivre local

- Enveloppe bâtie principale à conforter et diversifier pour répondre aux enjeux de logements actuels
- Secteur stratégique en entrée de village permettant d'assurer un parcours résidentiel
- P Création de parking couvert en entrée de village (2 secteurs potentiels)
- Projet d'extension de l'école
- Secteurs d'équipement à valoriser
- Permettre l'accueil de logements en extension de l'enveloppe bâtie
- Valoriser les cheminents doux existants dans le centre-bourg
- Créer de nouveaux cheminements doux sécurisés

Axe 2 : Valoriser et conforter le dynamisme économique et touristique local

- Identifier et préserver les linéaires commerciaux de la rue principale
- Poursuivre l'entretien des balisages du réseau de cheminements de randonnée existants
- Poursuivre l'entretien des balisages du réseau de cheminements de VTT existants
- Préserver les espaces agricoles participant à l'identité communale et garantissant son attractivité touristique
- Soutenir la vocation touristique de la commune (hébergements)

Axe 3 : Valoriser les caractéristiques environnementals et promouvoir un développement adapte au changement climatique

- Protéger et mettre en valeur des ouvertures visuelles sur les grands paysages
- Préserver les ensembles boisés
- Préserver les haies
- Préserver l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau
- Accompagner et encadrer la préservation des éléments caractéristiques de l'identité communale

Quelle est la suite de la procédure ?

Suite à l'élaboration du projet communal (PADD), la procédure va se poursuivre avec l'**élaboration des pièces graphiques et réglementaires**.

Ces pièces sont :

- **Le règlement écrit des zones :** il décrit les règles spécifiques à chaque zone, telles que les destinations autorisés, la hauteur maximale des bâtiments, l'emprise au sol, les règles de recul, etc.

- **Le plan de zonage** : il classe le territoire en 4 grandes zones : urbanisées (U), à urbaniser (AU), agricoles (A) et naturelles (N) et et cartographie des prescriptions spécifiques à certains espaces

- **Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) :** elles définissent les principes d'aménagement sur des secteurs précis (OAP sectorielles), ou se rapportent à l'ensemble du territoire sur une thématique précise (OAP thématiques).

→ Elles seront présentées lors d'une **prochaine réunion publique** en fin d'année 2025.

Les supports et comptes-rendus des réunions publiques passées sont consultables à la mairie ou sur le site internet de la commune : https://saintbonnetlefroid.fr/publications/urbanisme-publications-du-plu/

Votre avis compte ! Prenez part à l'élaboration du PLU de votre commune :

- **En consultant les documents disponibles** en mairie et sur le site internet www.saintbonnetlefroid.fr
- **En s'informant dans le bulletin principal**
- **En participant aux prochaines réunions publiques**
- **En émettant des remarques par courrier écrit à la mairie, par mail, ou sur un registre papier** disponible en mairie aux jours et heures d'ouverture du public.

Mairie de Saint-Bonnet-le-Froid

1 Chemin de Brard

43290 Saint-Bonnet-le-Froid

Ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis

de 9h à 12h

Contact

mairie@saintbonnetlefroid.fr

04.71.59.93.12